

La démarche dans une pédagogie du projet

- Analyse de la situation inductrice : un Conseil d'Enfants.
- Institutionnalisation du moment :
 - la rencontre hebdomadaire du Conseil d'Enfants ;
 - le groupe classe :
 - recense les besoins et les problèmes,
 - planifie la mise en place du Conseil d'Enfants,
 - organise la prise de parole.
- Régulation de la prise de la parole :
 - permettre aux enfants de prendre la parole,
 - de s'écouter,
 - de synthétiser.
- Rôle de l'adulte :
 - induire progressivement un comportement de responsabilisation.
- Négociation : être capable d'accepter la décision prise par la majorité.
- Exercice de ses pouvoirs, mise en place des décisions que l'enseignant régule.
- Réajustement - Contrôle, évaluation de la demande et des actions entreprises.

La pédagogie coopérative

La coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative dans la perspective d'une éducation des élèves à la citoyenneté.

La pédagogie coopérative est une pédagogie active de groupe. Elle demande d'élaborer, de gérer et de réaliser collectivement un projet qui met en œuvre une éducation civique et morale. Ce projet s'appuie sur la mise en place d'un contrat d'activité de règles de vie qui permet le développement de compétences langagières liées à la communication sociale (prise de parole et respect de celle-ci, argumentation, responsabilisation).

A l'École Maternelle, c'est possible !

En quoi le Conseil d'Enfants est-il une instance de régulation essentielle dans la gestion coopérative d'un projet ?
 C'est un lieu de parole, de liberté d'expression, d'écoute, d'échanges, de solidarité, d'entraide... L'enseignant y fait « autorité » en « autorisant » les enfants à être eux-mêmes.
 C'est l'endroit où l'on peut résoudre certains problèmes en partant de la situation vécue jusqu'à la résolution et la mise en mémoire des solutions trouvées.

Les Associations Départementales de l'OCCE à votre service

- vous y trouverez des personnes compétentes, prêtes à vous écouter et à vous apporter de l'aide dans votre démarche de projet ;
- des services de prêt pour soutenir votre pédagogie...

N'hésitez pas, prenez contact avec l'association de votre département. Pour obtenir ses coordonnées vous pouvez consulter le site www.occe.coop ou contacter directement la Fédération nationale de l'OCCE.

Fédération nationale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole
 101bis, rue du Ranelagh 75016 Paris
 Tel : 01 44 14 93 30, Fax : 01 44 14 93 42
 Courriel : federation@occe.coop
 Site web : www.occe.coop

Votre association départementale :

Conception et réalisation graphique : © 2011, Robert Touati.

Le Conseil d'Enfants à l'École Maternelle

Pour des citoyens en devenir





Le Conseil d'Enfants à l'École Maternelle

8 étapes pour des citoyens en devenir...

1

Le Conseil d'Enfants s'appuie sur des **RÉUNIONS** hebdomadaires inscrites régulièrement à l'emploi du temps.

2

Ces réunions nécessitent l'aménagement d'un **LIEU** et d'un **ESPACE** de parole (ritualisé et convivial).

3

L'ORDRE DU JOUR, visible et accessible par tous, traitera :

- de projets de vie de classe et d'école ;
- de mises au point sur les apprentissages.

Les propositions pour l'ordre du jour seront émises par :

- les enfants,
- l'enseignant,
- les adultes de l'école.

4

Pour un déroulement efficace des Conseils d'Enfants, il est indispensable de **PRENDRE EN COMPTE LA PERSONNE DE L'ENFANT DANS SA GLOBALITÉ**. Pour une écoute mutuelle, on instaurera des modes de gestion de la prise de parole (avec la circulation d'un témoin de parole, par exemple).

5

Le Conseil d'Enfants est un lieu de **DISCUSSIONS**, d'**ÉCHANGES** et d'**ARGUMENTATIONS collectives**.

Ainsi peuvent émerger les problèmes liés :

- aux relations,
- aux apprentissages,
- à la gestion des tâches,
- etc.

6

A partir de confrontations des savoirs et de l'émergence de solutions, le Conseil d'Enfants doit aboutir à des **NÉGOCIATIONS**. Ces négociations donneront lieu, ensuite, à des **DÉCISIONS-CONTRATS** garanties par un **CALENDRIER**, un **ÉCHÉANCIER**.

7

Le Conseil d'Enfants devra se constituer une **MÉMOIRE** grâce aux référentiels que seront le cahier de réunions, les affiches accessibles par tous et à tout moment.

8

Enfin, par l'engagement de chacun au **RESPECT DU CONTRAT** élaboré collectivement, le Conseil d'Enfants sera, à l'École Maternelle, un moment important pour l'initiation des enfants à la **RESPONSABILISATION**.

Pour faire vivre vos conseils d'enfants :
Notre AGENDA COOP

Elaboré et testé par des enseignants de la Fédération OCCE « Notre AGENDA COOP » est un outil collectif, qui invite les élèves à participer à des activités qui ont toutes pour objectifs :

- de développer l'estime de soi et des autres ;
- d'apprendre à vivre ensemble et coopérer ;
- de trouver du goût, du plaisir à l'école ;
- de créer un climat de classe propice aux apprentissages.

* ...Pour plus d'informations sur l'ensemble des agendas (cycles 1, 2 et 3) rendez-vous sur le site Internet : www.occe.coop/agenda ou contactez l'OCCE de votre département.